

Déclenchement du forfait « antipollution » et du covoiturage gratuit jeudi 25 juin

Île-de-France Mobilités a décidé de déclencher le forfait « antipollution » sur l'ensemble du réseau de transports en commun d'Île-de-France Mobilités ainsi que la gratuité du covoiturage sur l'ensemble de la région pour la journée du jeudi 25 juin.

En vente aux guichets et automates le jour même jusqu'à jeudi à minuit au prix de **3,80€**, ce forfait est valable sur 1 journée : de 5h du matin à 3h le lendemain (5h pour le Noctilien).

Il permet de voyager de manière illimitée dans toute l'Île-de-France, sur tous les modes de transport (métro, train-RER, bus, et tram), à l'exception de certaines dessertes directes d'aéroports (Orlyval, navettes Le Bus Direct Paris Aéroport, navettes VEA Disney) et des bus touristiques (OpenTour, Cars Rouges). Il donne accès à l'aéroport de Roissy via le train-RER B, Roissybus ou Filéo, et accès à l'aéroport d'Orly via Orlybus et Go C Paris (Orlyrail).

[Plus d'informations sur le site Ile-de-France Mobilités](#)

Gratuité du Covoiturage pendant les pics de pollution en Île-de-France

Afin de proposer une solution de transports alternative supplémentaire aux automobilistes, Île-de-France Mobilités renouvelle également son dispositif de **gratuité du covoiturage** pour les trajets de tous les Franciliens durant cette journée, en partenariat avec 5 plateformes de covoiturage : BlaBlaLines, Covoit'ici, Karos, Klaxit et OuiHop'

Si vous êtes **conducteur** : téléchargez et inscrivez-vous sur une des plateformes de covoiturage partenaires de l'opération afin de proposer de partager votre véhicule, vous serez remboursé pour chaque trajet.

- Si vous êtes **voyageur** : depuis l'application Vianavigo (App Store – Google Play) ou le site internet Vianavigo, vous retrouverez la liste des trajets de covoiturage correspondants à votre besoin. Le résultat précise l'opérateur de covoiturage, le lieu de prise en charge, les horaires de départ et le temps de parcours. Une fois le choix fait, Vianavigo vous redirige vers le site du partenaire concerné qui finalise la réservation et la mise en relation avec le conducteur !

Circulation différenciée : les véhicules polluants interdits

Afin de réduire la pollution, le Préfet de Police a pris des mesures de restriction de circulation pour la journée du 25 juin et la mise en place d'une circulation différenciée, prévues par la réglementation :

- Contournement de l'Île-de-France pour les poids-lourds
- Réduction de vitesse sur les grands axes autoroutiers franciliens
- Mise en place d'une circulation différenciée, interdisant notamment la circulation des véhicules Crit'air 5 (déjà interdits de 8h à 20h du lundi au vendredi à Paris), Crit'air 4 (véhicules immatriculés avant 2006 pour les diesel, et avant 1997 pour les essence) et jusqu'à Crit'air 3 inclus.



Contact Presse

- Île-de-France Mobilités : Sébastien Mabile, sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr, 01 47 53 28 42
- Île-de-France Mobilités : Amélie Lange, amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr, 01 82 53 80 90